



# **S I A J E**

## **Service d'Insertion et d'Accompagnement des Jeunes par l'Educatif**

# **PROJET DE SERVICE**

## **2013/2018**

14 Cours Lafayette 69003 LYON

☎ : 04 78 62 98 48

[siaje@adaear.org](mailto:siaje@adaear.org)

Direction : Mme Mireille OGIER

ADAEAR – Siège social - 43 Cours de la Liberté – 69003 Lyon - ☎ 04 78 62 96 25

Président : M. Stephen MARTRES - Direction générale : M. Didier WUSTNER

# S O M M A I R E

## I – LE CADRE ET LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

1-1	Préambule .....	3
1-2	Introduction .....	5
1-3	Historique : la naissance du Service.....	7
1-4	Cadre institutionnel et réglementaire sous l'effet des politiques publiques .....	7
1-5	Vocation, missions, valeurs du Service .....	9
1-6	L'activité aujourd'hui .....	10

## II - LE SERVICE RENDU PAR LA STRUCTURE

2-1	Un accompagnement au cas par cas tourné vers l'extérieur .....	11
2.2	Des missions et des outils : inscription stratégique du Service dans son environnement en lien avec des partenaires et acteurs spécifiques (arbre du SIAJE) .....	11 à 18
2.3	La démarche qualité .....	18 à 19

## III - L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT

3.1	Les ressources humaines.....	20
3.2	Le fonctionnement du Service .....	21
3.3	La communication interne .....	21 à 23
3.4	Le soutien aux pratiques professionnelles .....	23
3.5	La contribution du service à la professionnalisation .....	23
3.6	L'accueil des stagiaires .....	24

## IV - ANALYSE ET PROSPECTIVE

4.1	L'évolution du champ de la protection de l'enfance .....	25
4.2	Les axes prioritaires de développement du SIAJE dans les 5 années à venir .....	26

# 1<sup>ère</sup> partie : LE CADRE ET LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

## 1-1 Préambule

### « Le vêtement qui flotte et la chaussure qui blesse »

Dès lors qu'ils sont désignés « en difficulté » les jeunes que nous accueillons ont tendance à ne se vivre qu'au travers de cette image négative, au risque d'aliéner leur capacité à se voir autrement.

A cette stigmatisation se rajoute leur confrontation à la réalité du milieu dit « ordinaire », quand ils prennent en pleine figure la rudesse d'un monde qui les renvoie à leurs manques, leurs freins, à leur inadéquation aux modèles communs.

Ils flottent dans le vêtement trop grand qu'on leur propose et se blessent dans la chaussure étroite d'une enfance malmenée. Ils se cognent aux portes fermées ou ratent la marche qui devait les conduire à l'étape supérieure. Les plus résistants résistent, les plus courageux recommencent, mais combien pensent qu'un jour ils parviendront à inverser la tendance ?

Pour l'heure ils font le constat que leur liberté nouvellement acquise, c'est d'être livrés à eux même dans 15m<sup>2</sup> de surface habitable où ils trompent la solitude à leur façon.

Et c'est là que tout commence : quand la blessure de la chaussure ravive les cauchemars et qu'ils (re) font l'expérience du vide et de l'absence.

Nous connaissons ceux qui se lèvent le matin en s'étant assurés de plusieurs alarmes, ceux qui ne peuvent s'endormir que sous l'effet d'un joint bienfaiteur, ceux qui renoncent en restant sous la couette, volets fermés toute la journée et tous ceux qui se laissent envahir par des potes de galère jusqu'à l'aube et ratent les cours du matin.

Pour eux il existe des guides, des passeurs, des « facilitateurs » qui ont pour fonction de veiller sans surveiller, d'écouter sans juger, de dire sans intruser, pour tenter d'assouplir le cuir de la chaussure et d'ajuster le vêtement qui flotte... jusqu'à la prochaine retouche...

Nous exerçons aussi un métier de discipline, de socialisation et de normalisation quand on « remet sur les rails », quand on « recadre », quand on « balise » leur parcours avec des contrats qui, s'ils donnent un sens à nos missions, ne leur laissent, à eux, que peu d'alternatives.

Vu sous cet angle, nous sommes bien dans une recherche d'identification et d'incitation à une transformation des comportements pour qu'ils puissent accéder à la société dans laquelle nous vivons et, in fine, à la reconnaissance sociale qu'ils souhaitent.

Cette description de notre travail quotidien correspond à une mission éducative qui tend à être sacrifiée au bénéfice d'une insertion forcée.

C'est pourquoi nous pensons nécessaire de réaffirmer que si notre rôle est d'offrir à ces jeunes des appuis pédagogiques, financiers et matériels, le point d'orgue de l'accompagnement reste la relation tramée par l'éducateur et tissée, point par point avec le jeune, pour que s'amorce un travail d'émancipation et de restauration identitaire, d'accession au langage, à la parole et à l'échange.

On le sait, qui ne dit mot continuera à s'exprimer par le repli sur soi, la violence ou toute autre forme de transgression civique et sociale.

Ce n'est qu'au prix d'une approche de leur singularité et donc d'un travail sur la confiance et l'estime de soi, qu'ils pourront s'inscrire dans un horizon de sens partagé avec d'autres et prendre place dans la société.

Pressés par la commande publique, nous nous trouvons confrontés à un triple défi :

- Celui de prendre le temps d'effectuer un véritable diagnostic pour élaborer avec le jeune les grandes lignes de son projet de vie sociale et professionnelle.
- Celui de rechercher son autonomie rapide, alors qu'il est englué dans des pathologies familiales ou prisonnier d'une répétition de l'échec qui paralyse le changement, quand bien même il le demande
- Celui de l'aider à s'inscrire dans un monde économique et social extrêmement sélectif

On l'aura compris, le facteur temps est transversal et inscrit en filigrane, ceci d'autant plus fortement que, n'étant pas omnipotents, nous recherchons et collaborons avec des partenaires spécialisés.

Alors, quand la commande sociale vise une autonomisation rapide pour répondre aux besoins du plus grand nombre, nous en comprenons le principe et le sens. En revanche, nous mesurons tout autant le risque de se voir confier des mesures d'accompagnement de plus en plus courtes pour des jeunes de plus en plus éloignés du résultat recherché.

Il est temps pour nous de redéfinir tant notre champ d'intervention que le cadre éducatif et les moyens qui conviennent à chacune des populations accueillies (mineurs en assistance éducative, mineurs relevant de l'ordonnance 45, majeurs relevant de l'article 16bis et jeunes majeurs ASE).

Repenser notre projet éducatif apparaît donc comme une urgente nécessité, pour remettre de la cohérence entre nos missions et les concepts d'accompagnement sur lesquels le SIAJE a construit ses bases.

(Mireille OGIER - Extrait Dialogues)

## **1-2 Introduction**

Le précédent Projet de Service portait habilitation du SIAJE jusqu'en septembre 2013.

Une formation collective dispensée par le CCRA (Collège Coopératif de la région Rhône-Alpes), à raison de 5 jours répartis sur l'année 2012, a permis à l'équipe du Service de refondre son projet en tenant compte des profondes modifications apportées au cours des 5 dernières années, notamment en ce qui concerne les processus mis en place et l'organisation de ses instances.

Sa rédaction a été reportée sur 2013 du fait des élaborations concomitantes de l'évaluation interne et du projet associatif, ces différents documents nécessitant une mise en lien.

Ce projet de service a été réalisé avec la participation de l'équipe entière qui s'est constituée en binômes sur chacun des chapitres liés à l'accompagnement « Le service rendu par la structure ».

La direction quant à elle, a élaboré les chapitres « Le cadre et le contexte institutionnel », « L'organisation et le fonctionnement », « Analyse et perspectives sur les 5 années à venir ».

Une synthèse des écrits a été réalisée par rétro projection pour recueillir l'approbation de tous.

### **Présentation de l'organisme gestionnaire : l'Association pour les Droits et l'Accompagnement de l'Enfant à l'Adulte, en Rhône-Alpes (ADAEAR)**

L'ADAEAR est une association de « loi 1901 » d'intérêt général et d'utilité sociale et à ce titre, elle rassemble des personnes physiques, volontaires, bénévoles, militantes autour d'une cause : la protection de l'enfant.

Elle a pour objet de concourir par tous moyens :

- A la protection de l'enfance et de la jeunesse en difficultés
- A l'accompagnement social des personnes jeunes et adultes ainsi que des familles en difficultés.

Afin de réaliser son objet, l'association sera conduite à :

- conseiller, aider, promouvoir, créer, gérer directement ou indirectement tout dispositif permettant la protection et l'accompagnement vers l'autonomie des personnes vulnérables.
- participer ou contribuer à, coordonner des initiatives et des réalisations tendant aux mêmes fins, en France, dans l'Union Européenne comme dans tout autre pays.
- œuvrer pour l'exercice des droits et principalement des droits de l'Enfant.
- promouvoir un mouvement d'opinion, de réflexion, et toute action de communication en faveur de la jeunesse en difficulté.
- s'inscrire dans un partenariat actif sur les territoires où elle intervient.
- se constituer partie civile dans l'intérêt des personnes vulnérables qu'elle accompagne en cas de nécessité.

De manière générale, l'association pourra développer tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objet social, y compris la création de fonds de dotation ou tout autre dispositif financier.

Ainsi l'ADAEAR s'adresse prioritairement aux jeunes, futurs adultes qui constitueront la « cité de demain » avec la volonté de faire en sorte que ces enfants et ces jeunes trouvent toute leur place dans cette cité, ce qui nécessite :

- Une exigence pour les adultes qui les accueillent, de s'inscrire dans une logique de transmission, de soin et d'éducation.
- Une volonté affichée d'intégration,
- Une conviction et une confiance en leurs capacités

Au-delà l'ADAEAR s'affirme comme étant une association citoyenne, qui dans le respect des principes de subsidiarité et de coopération souhaite témoigner de la situation des enfants et jeunes adultes en difficultés auprès de la société civile et de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en leur faveur.

L'ADAEAR s'affirme également comme étant une association entrepreneuriale, acteur économique à part entière, qui participe pleinement de l'Economie Sociale et Solidaire, soucieuse de la qualité de son dialogue social, responsable de sa bonne gestion des ressources humaines et des fonds qui lui sont confiés.

Les valeurs de l'association s'inscrivent dans des valeurs humanistes universelles comme :

- Le respect de soi et des autres ;
- La solidarité entre les hommes ;
- La richesse de la diversité, de la mixité et l'acceptation de la différence ;
- Le respect du principe de laïcité

Les convictions qui en découlent sont les suivantes :

- En une société solidaire et inclusive, dans laquelle chacun a sa place, en lien avec les autres.
- En la citoyenneté et au droit de cité des jeunes en difficultés, sujets de droit.
- En la famille, premier lieu de vie et de socialisation de l'enfant et de l'homme.

Dès lors l'ADAEAR affirme :

- Que toute société doit prendre en compte les besoins des plus défavorisés de ses membres
- Que chaque être humain a la capacité de se réaliser
- Que tout être humaine doit appartenir à un collectif pour pouvoir se différencier, s'inscrire dans une filiation et tisser des liens.
- Que les adultes ont un devoir d'accueil, de protection, d'éducation, de transmission et de soin à l'égard des enfants et des jeunes.

L'ADAEAR anime un dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse sur les deux départements du Rhône et de la Loire et a la responsabilité de 15 structures d'accueil et d'accompagnement sur le 69 et de 2 structures sur le 42. L'Association développe des projets sur d'autres modes d'intervention, en cherchant à diversifier son offre de service.

### **1-3 Historique : naissance et évolution du Service**

Sous l'impulsion du conseil d'administration de l'A.D.A.E.A.R (statuts en annexe), un service de suite a été créé en 1990 pour accompagner les jeunes sortants de ses établissements à leur majorité.

Trois ans plus tard et pour répondre plus largement aux besoins repérés sur le département du Rhône, les 2 professionnels en poste élaborent un projet nommé « SIAJE », moins pour la métaphore que pour la visibilité de sa mission au travers des initiales choisies.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1993, le SIAJE s'émancipe de son rattachement au foyer des Tilleuls, (établissement de l'Association), se constitue un cadre institutionnel et budgétaire et s'inscrit officiellement dans le cadre du schéma départemental.

Une convention est signée le 2/01/1993 pour un an reconductible tacitement, entre le Ministère de la justice (représenté par le DRPJJ de la région Rhône-Alpes-Auvergne) et l'ADAEAR.

Le « C.R.O.S.M.S » émet un avis favorable le 30/09/1993, pour que le Service exerce l'accompagnement éducatif de 17 jeunes, mineurs et majeurs des deux sexes, bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance, ou confiés par l'autorité judiciaire, au titre du CFAS, des articles 375 à 375-8 du Code Civil, de l'ordonnance du 2 février 1945 et du décret du 18 février 1975. Un premier arrêté conjoint porte autorisation de fonctionner et habilitation à accueillir 17 bénéficiaires de l'ASE le 1<sup>er</sup> février 1994.

Le SIAJE est, jusqu'en 1995, placé sous la responsabilité d'un chef de service qui assume également une fonction éducative, le directeur de l'association assurant le rôle de directeur. Le Service fonctionne alors avec 2,24 ETP.

En 2001, le SIAJE a déposé un projet spécifique pour les jeunes femmes qui devenaient mères au cours de leur mesure d'accompagnement, ceci pour ne pas rompre le lien de confiance avec leur référent éducatif à cette période cruciale de leur vie et favoriser le maintien de leur autonomie dans leur logement individuel. Ce projet n'a pas été validé par les autorités.

Depuis, le Service n'a cessé d'évoluer parallèlement aux besoins constatés sur le département. Sa capacité d'accueil a atteint 40 places en 2007 du fait de l'engorgement des demandes d'admission. Il en perd 10 en 2009 suite aux nouvelles politiques sociales concernant les jeunes majeurs. Depuis la capacité d'accueil n'a pas été modifiée.

En 2008, il affirme sa dimension éducative et renforce son sigle par l'utilisation du « E »  
« Service d'Insertion et d'Accompagnement des Jeunes par l'Educatif ».

### **1-4 Cadre institutionnel et réglementaire sous l'effet des politiques publiques**

Opérant dans le cadre de la Protection de l'Enfance et de la Prévention de la Délinquance, le SIAJE reçoit une délégation de service public et s'inscrit dans l'esprit de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico sociale, en exerçant son activité dans le respect des Droits des usagers, définis par les articles L311-3 à L311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Un arrêté conjoint du 18 décembre 2001 porte autorisation à fonctionner et habilitation à accueillir 30 jeunes bénéficiaires dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

Entre temps et pour se mettre en conformité avec la loi du 5 mars 2007, la réforme de la Protection de l'Enfance, se traduit par un recentrage des actions prioritaires de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sur la prise en charge des mineurs délinquants. Le Président du Conseil Général devient chef de file de la protection de l'enfance au civil.

Sous l'effet de cette répartition entre civil et pénal, le décret de février 75 n'est malheureusement plus appliqué pour les jeunes majeurs, quand bien même il n'est pas abrogé.

Cette nouvelle répartition des compétences produit des effets non négligeables sur les jeunes qui atteignent leur majorité à l'issue d'une mesure d'assistance éducative auprès du tribunal. Ils doivent en effet s'émanciper de l'autorité judiciaire et défendre leur projet d'insertion sociale et professionnelle auprès d'un interlocuteur du Conseil Général, dans le cadre d'une contractualisation.

Par ailleurs, les Services d'Action Educative en Milieu Ouvert, qui étaient nos principaux orienteurs jusqu'en 2010, ne sont plus habilités à recevoir des jeunes majeurs, ce qui modifie le contexte d'accueil d'un public orienté désormais par les services du Conseil Général. Seuls les mineurs, proches de la majorité, restent orientés par les Services d'AEMO.

Le SIAJE s'inscrit dans le cadre du schéma départemental du Rhône 2011/2015 et se trouve directement concerné par 6 fiches actions (voir chapitre 4.1 : évolution de la protection de l'enfance).

#### ▪ **CADRE D'HABILITATION**

Mandat judiciaire et administratif :

- Préfet
- Président du Conseil Général du Rhône, au titre :
  - Des articles 375 à 375-8 du code civil
  - De l'ordonnance du 2 février 1945
  - Du CASF

#### ▪ **MODE DE TARIFICATION**

- Double tarification Préfet/Président du Conseil Général sur la base de 2 prix de journée révisés conjointement chaque année :
  - l'un comprenant l'allocation mensuelle pour les jeunes relevant d'une mesure judiciaire et pour les majeurs hors département du Rhône,
  - l'autre ne tenant compte que des frais de fonctionnement pour les majeurs du Conseil Général.

#### ▪ **POPULATION ACCUEILLIE**

- Mineur(e)s à partir de 16 ans
  - Majeur(e)s jusqu'à 21 ans
- En situation d'insertion sociale et professionnelle, orientés par les Services de l'ASE et de la PJJ confiés par le responsable territorial du Département et par le juge des enfants.

#### ▪ **CAPACITE D'ACCUEIL**

- 30 places dont 10 réservées à des mineurs

#### ▪ **CONDITIONS D'ADMISSION**

- Entre 16 et 20 ans au moment du dépôt de la demande



- En capacité de vivre seuls dans un logement individuel
- Porteurs d'une volonté de mettre en œuvre leur projet de vie autonome
- En demande d'une aide éducative exigeant une implication personnelle et active

## **1-5 Vocation, mission, valeurs :**

En 2013, l'ADAEAR (Association Départementale d'Aide à l'Enfance et l'Adolescence du Rhône) modifie l'interprétation de son sigle sans en changer les lettres. Elle devient : Association pour les Droits et l'Accompagnement de l'Enfant à l'Adulte en Rhône Alpes.

Cette nouvelle directive inclut ainsi les jeunes majeurs qui demeurent la population majoritairement accueillie au SIAJE et remplace « aide » par « accompagnement », qui correspond également à l'esprit dans lequel les jeunes y sont pris en compte.

Le SIAJE est porteur des valeurs fondatrices de l'Association gestionnaire à travers :

- Sa philosophie et ses valeurs humanistes et solidaires
- Le travail en réseau
- Le respect des usagers dans leurs différences
- La prise de risque inhérente à nos métiers d'éducation.

Ces valeurs sont constitutives du socle de référence pour le SIAJE, qui se trouve résolument ancré sur un principe de laïcité, d'intégration et d'accès à la citoyenneté et s'articulent autour de 2 axes fondamentaux :

- Le jeune en tant que « Sujet » dans sa dimension identitaire, sujet de droits et de devoirs.
- Le jeune en tant qu' « Individu » dans sa dimension sociale.

**« Permettre aux jeunes d'être des citoyens dans le respect de ce qu'ils sont au sein d'une société solidaire ».**

Ces finalités s'incarnent dans la **mission du SIAJE**, à savoir :

**« Accompagner des jeunes relevant d'un mandat judiciaire ou administratif, afin de promouvoir leur autonomie dans l'ensemble de leur vie sociale et professionnelle ».**

Pour ce faire le SIAJE s'organise autour de principes essentiels dont :

- ✓ Un devoir d'accueil et d'écoute
- ✓ Le respect de la singularité et de l'intimité
- ✓ La transmission du lien social
- ✓ Un devoir d'information
- ✓ Un accompagnement sur les responsabilités et l'engagement
- ✓ Un accompagnement vers une responsabilité citoyenne
- ✓ Une contribution à l'accès au collectif et au droit commun pour y prendre place
- ✓ Une recherche de développement de l'autonomie et des repères
- ✓ Une recherche d'implication dans la résolution des difficultés
- ✓ Une obligation de moyens
- ✓ Une construction par l'échange et l'expérience

## **1-6 L'activité aujourd'hui :**

### Du côté de l'institution

Quatre Services sont à ce jour habilités par le Département pour accompagner des grands adolescents et jeunes majeurs. Tous enregistrent depuis plusieurs années un nombre exponentiel de demandes d'admission, notamment depuis la loi du 5 mars 2007 et ses incidences sur la prise en compte des jeunes majeurs.

Face à cette situation, nous avons progressivement privilégié les demandes émanant du département du Rhône.

Par ailleurs et contrairement à ce que nous pouvions craindre, nous n'avons jusqu'ici pas eu à déplorer de réductions du temps des mesures éducatives dans le cadre des contrats jeunes majeurs, les prescripteurs du Conseil Général et de la PJJ ayant bien repéré que l'insertion sociale et professionnelle nécessitait une mobilisation à long terme.

Si le 1/3 des places habilitées est réservé à des mineurs à partir de 16 ans, nous constatons que les propositions d'orientation au SIAJE sont effectuées entre 17ans1/2 et 18 ans 1/2, à l'exception de celles qui nous sont transmises par les Services AEMO ou judiciaires avec parfois un dossier au pénal en cours.

Le SIAJE fonctionne en général en sureffectif toute l'année, mais s'attache à maintenir son ratio au plus près de 10 jeunes par travailleur social pour garantir la qualité des accompagnements. Les jeunes qui ont obtenu un avis positif d'admission émargent sur la file active dans l'attente d'une possibilité d'accueil dans un logement d'apprentissage et de la disponibilité d'un professionnel. Le référent éducatif désigné collabore en amont de l'admission officielle, avec les travailleurs sociaux orienteurs et le jeune concerné, afin de faciliter son passage vers le SIAJE.

L'anticipation de l'activité est rendue complexe par un mouvement rapide des effectifs : des sorties non prévues, des admissions qui dépendent de la disponibilité de notre parc de logements d'apprentissage, des annulations d'orientation au regard de l'urgence d'héberger un jeune (à la rue ou devant partir de son établissement à 18 ans avec une dérogation possible de 2 fois 3 mois).

### Du côté de la population accueillie

Nous avons constaté que sur le nombre de jeunes partis du SIAJE dans la rupture, la majorité d'entre eux avaient fait l'objet de réserves de la part de la commission d'admission et manifesté des résistances à quitter leur lieu de vie antérieur. Ce qui nous invite à la vigilance pour éviter des mises en échec qui peuvent être désastreuses pour le jeune, autant que durement ressenties par les professionnels.

L'accompagnement éducatif s'effectuant à partir d'une autonomie réelle dans un logement, la marche est souvent haute les premiers mois de leur accompagnement.

Nos rapports annuels d'activité font ressortir une diminution significative du degré d'autonomie acquise par les jeunes ; nous entendons par « autonomie », l'acquisition de repères et bases indispensables à une autonomie durable.

## **2<sup>ème</sup> partie - LE SERVICE RENDU PAR LA STRUCTURE**

### **2.1 Un accompagnement au cas par cas tourné vers l'extérieur**

Un des objectifs essentiels de notre accompagnement vise à ce que les jeunes puissent s'émanciper de leur tutelle institutionnelle ou familiale, pour expérimenter leurs capacités à vivre et gérer seuls leur quotidien. Le but est qu'ils prennent place dans la société en sachant éviter l'écueil de l'isolement social ou une ré appartenance à un système d'assistance.

Une écoute individuelle, inscrite dans un espace qui leur est entièrement consacré, favorise l'émergence de ce qu'ils souhaitent pour eux-mêmes et nous permet de développer plus justement tant nos moyens d'approche que nos réponses.

A l'exception des entretiens éducatifs, scolaires ou professionnels, tous les moyens sont « hors les murs » pour familiariser les jeunes avec le monde du droit commun et leur permettre de constituer leurs propres réseaux et liens sociaux.

Le Service est résolument tourné vers une prise en compte individuelle. C'est le jeune qui trace sa route et par définition, celle-ci est singulière.

### **2.2 Des missions et des outils (cf. Arbre du SIAJE en annexe)**

Le SIAJE s'inscrit stratégiquement dans son environnement pour favoriser des liens de collaboration avec des partenaires et acteurs spécifiques à :

- L'habitat diversifié
- L'insertion professionnelle
- L'accès à la santé
- La gestion administrative et budgétaire
- Le développement personnel
- L'inscription dans la vie citoyenne

#### **▪ *UN HABITAT DIVERSIFIE***

#### **Trouver un hébergement adapté**

Le SIAJE ne privilégie aucun mode d'habitat exclusif. Ainsi, l'hébergement chez un tiers, en famille, ou en colocation sont envisageables au même titre que la location classique. Cette question est abordée dès la commission d'admission, soit environ un trimestre avant l'entrée effective, ce qui permet à chacun de mûrir le projet. La recherche de l'hébergement tient compte des capacités financières du jeune, de ses besoins et capacités d'adaptation. La situation géographique est également étudiée pour éviter de longs trajets générateurs de fatigue.

#### **Nos logements d'apprentissage :**

L'hébergement en logement d'apprentissage reste le plus utilisé et se trouve à mi chemin entre hébergement et logement de droit commun. Notre parc est constitué, à ce jour, de 15 studios dont

l'ADAEAR est locataire auprès de bailleurs privés et de 10 autres dont nous sommes réservataires auprès d'un partenaire spécialisé dans la gestion locative adaptée (ASLIM - Action de Soutien au Logement d'Insertion et au Meublé). Dans cette seconde configuration, les jeunes bénéficient d'un interlocuteur spécifique qui offre une dimension pédagogique de mise en situation de droit commun.

Pour adapter nos contrats à la législation, nous en avons édité 2 types avec l'aide d'une association juridique (ADIL - Association Départementale d'Information au Logement) :

- un contrat « d'occupation » réservé aux mineurs, aux jeunes orientés par d'autres départements, ou relevant de la PJJ,
- un contrat de « sous location » destiné aux jeunes en Contrat Jeune Majeur avec le Département du Rhône.

Y sont annexés le règlement intérieur et les conditions d'occupation, le tout étant signé par les futurs occupants.

### **Accompagner l'appropriation du lieu et les actes de la vie quotidienne**

Dès leur installation, nous les aidons à se familiariser, tant avec leur environnement (quartier, commerces, transports, administrations) qu'avec leurs nouveaux espaces de vie.

Il est habituel que les jeunes énoncent des exigences qui peuvent révéler des appréhensions de mise en situation réelle d'autonomie.

La prise en compte de leurs représentations est d'importance pour amorcer le travail éducatif, dès lors qu'ils devront s'approprier leur nouveau lieu de vie et investir les démarches liées à leur installation et ce, au-devant de nous. Ce mode d'accompagnement nous permet de mieux mesurer à quelle place ils se situent et d'adapter notre intervention au plus près de leur réalité.

Au-delà de la prise en considération de leurs ressources, il apparaît tout aussi important de leur permettre de s'installer, autant que faire se peut, dans un logement libéré de toutes traces de celui qui les a précédés et de l'équiper, s'il est vide, d'un mobilier choisi avec eux.

Nos échanges autour du « prendre soin » du logement, se conjuguent avec la représentation qu'ils ont d'eux-mêmes et leur degré d'estime de soi (entretien, décoration). Nous veillons à leur sécurité et gérons avec eux les problèmes techniques.

Toutes ces démarches liées au logement leur permettent de se familiariser avec le droit commun et les différents aspects de leur vie d'adulte.

### **Informier sur les droits et devoirs du locataire**

Le règlement intérieur (SIAJE) et les conditions d'occupation (bailleur), sont soumis à des échanges qui sont de nature à éclairer les futurs occupants ou sous locataires sur leurs droits et devoirs avant signature.

Les différents documents et démarches, (contrats d'assurances et de sous location, état des lieux, ouvertures de compteurs, achat de mobilier), permettent aux jeunes de faire l'apprentissage de leurs nouvelles responsabilités, du respect du voisinage, de certaines notions juridiques, financières et contractuelles, qui leur seront également précieuses à l'issue de l'accompagnement.

### **Faciliter l'accession au logement de droit commun**

L'accession au logement pérenne de droit commun est complexe et exige de sérieux appuis autant qu'une importante anticipation en collaboration, notamment avec les CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes). Peu de jeunes sont en mesure de produire des garanties financières nécessaires et suffisantes.

Parce qu'elle est primordiale pour remplir notre mission, notre prospection de ce secteur demeure une préoccupation constante des professionnels du SIAJE qui ont le souci de développer de nouveaux partenariats.

Le SIAJE siège depuis 5 ans au Conseil d'Administration de l'ASLIM en tant que personne morale. Notre collaboration est interactive et génère des projets d'accession au parc public à moyen terme.

#### **Prospective :**

- Veiller à l'évolution de la politique d'AILOJ (Aide au Logement des Jeunes) en vue d'une collaboration future pour les jeunes installés sur la commune de Villeurbanne.
- Prioriser la captation de logements d'apprentissage dans le parc public, dans le cadre de notre convention avec l'ASLIM.
- Veiller à l'évolution de la loi DUFLOT 2013 et du cadre légal régissant la pratique de la sous location.
- Reprendre notre participation aux actions interactives avec le CLLAJ Lyon (interrompue depuis 2008).
- Passage progressif de la gestion de notre parc logement d'apprentissage à l'ASLIM dont c'est le cœur de métier.
- Elargir nos partenariats possibles (associations de consommateurs, bailleurs sociaux, entreprises d'insertion, etc.).

### **▪ UNE INSERTION PROFESSIONNELLE**

#### **L'accompagnement à l'insertion professionnelle**

Il se décline en quatre activités principales : la construction d'un projet, le maintien de la scolarité pour les jeunes déjà engagés dans un parcours, le recours à la professionnalisation et l'accès à un premier emploi.

Il s'agit d'un accompagnement individuel qui permet aux jeunes de (re) construire un parcours choisi, balisé de repères et d'étapes adaptés à leur demande, leur besoins, leurs freins.

#### **Le maintien dans la scolarité**

Un soutien hebdomadaire peut être proposé par la conseillère emploi-formation, telle que la préparation de concours ou d'examens. Le travail de collaboration avec les professionnels de la formation permet le repérage de difficultés plus importantes et la mise en place d'une orientation vers des structures spécialisées afin d'éviter à terme un décrochage scolaire.

#### **La construction d'un projet**

Quels sont mes atouts ? Qu'aimerais-je faire ? Quel choix faire ? Autant de questions auxquelles les jeunes doivent trouver réponse rapidement afin d'optimiser leur entrée sur le marché du travail.

Ces phases d'exploration, de diagnostic et de découverte de l'environnement professionnel sont incontournables pour une entrée en formation qualifiante ou diplômante. L'accompagnement proposé leur permet d'élaborer leurs réponses et de confronter leur projet à la réalité.

#### **La professionnalisation et l'adaptation aux postes de travail**

Phase incontournable pour accéder à un emploi pour les jeunes issus du système scolaire. Elle vise prioritairement l'adéquation entre atouts, projet individuel et environnement économique. Elle permet ainsi d'acquérir des compétences en phase avec les besoins du territoire.

C'est la raison pour laquelle, les formations en alternance ou les actions qualifiantes visant le développement de l'employabilité sont davantage privilégiées.

## **L'accès à l'emploi**

Quelle que soit la nature de la recherche (stage, poste en alternance, jobs d'été), la phase de préparation à l'entrée en entreprise constitue une réelle confrontation à la réalité (apprentissage des techniques de recherche d'emploi, travail sur la communication verbale et comportementale, l'entretien de recrutement...). Cet accompagnement permettant aux jeunes, outre l'apprentissage de simples techniques, de devenir acteurs de leurs recherches, d'oser se confronter à d'autres regards, de connaître leurs droits et devoirs, de trouver leur place dans un collectif de travail.

## **Le Partenariat**

Notre volonté d'offrir une information diversifiée et actualisée sur l'emploi et la formation en région Rhône-Alpes nous conduit à opérer une veille constante, tant en matière de dispositifs que de financements, à être présents sur les manifestations ad hoc et à travailler en étroite collaboration avec les services de l'emploi, de la formation et de l'Education Nationale.

## **Prospective :**

- Rechercher des bénévoles ou avoir recours au service civique volontaire pour développer l'accompagnement scolaire
- Rechercher de nouveaux moyens pour faciliter l'accès à l'entreprise
- Etudier plus finement l'activité économique régionale pour identifier les entreprises en besoin de main d'œuvre
- Maintenir le positionnement du SIAJE en faveur des contrats d'alternance

## **▪ UN ACCES A LA SANTE**

La question de la santé est abordée pour chaque jeune du SIAJE dès son admission. C'est un objectif à part entière inscrit sur le livret d'accompagnement que nous établissons avec les jeunes. Sa mise en œuvre peut s'effectuer à partir d'objectifs définis mais aussi au gré des entretiens et temps informels qui facilitent parfois les échanges sur ce sujet.

## **Accéder à la couverture santé**

Nous accompagnons les jeunes, si cela est nécessaire, dans leurs démarches administratives auprès des organismes compétents (ouverture ou maintien d'une couverture santé/ souscription d'une mutuelle...). Nous veillons également à leur apporter les connaissances nécessaires du système général de l'assurance maladie et des dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

## **Accompagner les soins**

Dans le souci d'inscrire les jeunes dans leur environnement, nous ne proposons pas de suivi psychologique en interne au service. En revanche, nous les informons, les orientons et les accompagnons, s'ils en font la demande, auprès des professionnels de santé.

La prise en compte de leur santé aborde tant les soins physiologiques que psychologiques, les deux aspects étant souvent indissociables.

Pour les jeunes dont le parcours familial ou institutionnel a été marqué d'expériences négatives d'accompagnement psychologique, l'accompagnement aux soins généralistes peut être une nouvelle porte d'entrée pour reconsidérer la question de leur bien-être.

Nous développons également un partenariat privilégié avec différents professionnels et associations spécialisées et tentons par exemple de leur proposer des formes de thérapie « alternatives » aux représentations qu'ils se sont construites du suivi psychologique ou thérapeutique.

### **S'inscrire dans une démarche préventive**

Notre accompagnement à la santé s'inscrit plus globalement dans une démarche préventive qui invite les jeunes à s'interroger sur leur hygiène de vie, leur sexualité, leur alimentation, leurs éventuelles conduites à risques, ceci dans le souci de les amener à mieux connaître leurs besoins et leurs fragilités et ainsi les encourager à « prendre soin » d'eux-mêmes.

La salle d'accueil du SIAJE est un lieu de consultation de brochures qui les informent sur l'existence de services de santé et d'associations spécialisées, certaines pouvant répondre à leurs interrogations s'ils ne souhaitent pas les évoquer en entretien ou, à contrario constituer un support aux échanges.

Des préservatifs sont également mis à leur disposition.

### **Développer le partenariat**

La recherche de partenariat s'opère au cas par cas, en fonction de la singularité des problématiques rencontrées. Ainsi, le champ de notre réseau partenarial est à la fois vaste et en constante évolution.

### **Prospective :**

- Poursuivre notre accompagnement vers une prise en compte globale de la question de la santé autour de la notion de « prendre soin » de soi et de son environnement.
- Développer nos connaissances et réflexion approfondie pour dégager des axes de prospection plus étendus et pertinents par le biais de conférence, formations et rencontres.
- Rechercher des informations complémentaires pour faciliter les démarches d'accès aux soins notamment concernant l'urgence psychiatrique.
- Actualiser notre connaissance des dispositifs et structures existantes.

## **▪ UNE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

### **Etablir un budget mensuel prévisionnel**

A partir d'une fiche spécifique indiquant tant les dépenses contraintes que les ressources réelles et potentielles, nous établissons avec chaque jeune un budget prévisionnel qui sert également de référence au Conseil Général pour justifier de ses besoins en matière d'allocations mensuelles.

A partir du site internet de la CAF et en présence du jeune nouvellement admis, une estimation du montant de son allocation logement est effectuée pour calculer le montant de son loyer résiduel.

Par ailleurs, une estimation du coût mensuel des consommations de fluides est réalisée auprès des fournisseurs à partir des caractéristiques du logement. Ces montants respectifs sont intégrés dans les charges contraintes et permettent d'évaluer une fourchette de consommations.

Les mineurs ou majeurs orientés par la PJJ perçoivent une allocation mensuelle différentielle calculée selon les mêmes critères mais versée directement par le SIAJE

### **Ouvrir des droits**

Nous proposons des modalités différentes d'actions éducatives selon les aptitudes de chaque jeune à réaliser ses démarches d'ouverture de droits. Elles peuvent aller de la simple transmission de repères et d'informations, à des actions plus globales intégrant un accompagnement physique auprès des différents organismes (CAF – Caisse d'Allocation Familiale, CPAM- Caisse Primaire Assurance Maladie, pôle emploi, CROUS - Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, Préfecture, Mission Locale etc)

Un « tableau de bord » individuel relatif aux différents champs de l'insertion permet au référent éducatif de rappeler, si nécessaire, au jeune suivi, les demandes de renouvellement et autres démarches à effectuer pour actualiser sa situation administrative.

### **Apprendre à prioriser ses dépenses**

Dès lors qu'il occupe un logement d'apprentissage de notre dispositif, chaque jeune est titulaire, en fonction de son âge et du cadre dont il relève, d'un contrat d'occupation ou de sous location. Il reçoit mensuellement par courrier un appel de loyer. Titulaire également des contrats de fluides, il est sensibilisé aux risques encourus en cas de retard de paiement des factures.

En cas de mauvaise gestion, nous privilégions un accompagnement qui lui permettra de prendre conscience des risques encourus et d'assumer les conséquences de ses actes et de ses choix, quand bien même nous lui reconnaissons un droit à l'apprentissage.

### **Rechercher des financements spécifiques**

Lorsqu'un jeune est porteur d'un projet spécifique qui ne relève pas des dispositifs classiques de droits communs, le SIAJE concourt à l'obtention de financements privés et peut apporter un complément financier si nécessaire en dernier ressort. Cette action se conduit avec le jeune pour le familiariser à la démarche.

## **▪ UN DEVELOPPEMENT PERSONNEL**

### **Valoriser les capacités personnelles**

Lors de la commission d'admission puis durant les premiers entretiens éducatifs, un inventaire de ses « savoir-faire et être », au regard de son projet d'insertion, est recueilli auprès du jeune puis transcrit dans un livret d'accompagnement personnalisé. Il s'agit là de le reconnaître dans ses aptitudes et réserves puis de tenter d'inscrire notre action dans une continuité de sens au regard des expériences éducatives efficaces qui ont précédé.

### **Encourager le développement des potentialités**

En privilégiant l'expérimentation, nous sommes attentifs à soutenir des initiatives et projets constructifs que peut souhaiter un jeune pour lui-même. Une implication, une inscription, un intérêt dans un domaine particulier, même éloignés des champs classiques de l'insertion, peuvent participer à un meilleur équilibre de sa vie et élargir ses horizons.

### **Accompagner l'appropriation de sa destinée**

Etre majeur c'est se risquer à opérer réellement des choix. Telle est la position éducative que nous tenons pour chaque jeune, au risque qu'il ne se reconnaisse plus tout à fait dans le projet d'insertion, parfois trop bien « ficelé » qu'il a présenté lors de sa demande d'admission. Il s'agit pour nous de lui permettre d'identifier davantage ses propres aspirations, désirs et limites, à partir d'une situation d'autonomie, puis de l'accompagner dans la singularité de son projet.

### **Travailler son estime de soi et son sentiment de sécurité**

La succession « de présences absences » que constitue de facto le mode d'accompagnement du SIAJE favorise pour un jeune une prise de conscience de ce qui a pu, d'un entretien à l'autre, d'un bilan à l'autre, se modifier ou apparaître chez lui. Même modeste, nous soulignons et valorisons chaque avancée dans le but d'alimenter une meilleure estime de lui-même.

La succession de démarches vers un accès aux droits communs constitue par ailleurs un socle d'apprentissage, à partir duquel il peut envisager plus sereinement sa vie d'adulte.



Cette chaîne de « présence/absence » contribue également au renforcement de la permanence du lien et du sentiment de sécurité qui en résulte. D'autres points comme la permanence téléphonique tout au long de l'année et les suppléances relais durant les périodes d'absence du référent éducatif, complètent un dispositif de veille sécurisante.

### **Ajuster sa relation à autrui**

Expérimenter l'autonomie permet le plus souvent à un jeune de vérifier ses points d'appui, la solidité et la nature des liens qu'il tisse avec son environnement social et familial. Cette meilleure connaissance de lui-même et de son environnement, articulée à un projet d'insertion plus singulier, lui permet des positionnements relationnels plus éclairés et allégés, au moins en partie, d'une certaine mésestime de lui-même, voire de sentiments concomitants de culpabilité.

## **▪ UNE INSCRIPTION DANS LA VIE CITOYENNE**

L'inscription sociale et citoyenne est le fil rouge de l'accompagnement proposé. Elle est traitée en filigrane sur toute la durée de la mesure éducative à l'appui des nombreuses démarches d'inscription que les jeunes effectuent.

### **Comprendre et s'approprier l'environnement public**

Nous encourageons l'accès à une autonomie de droit commun en favorisant leur inscription dans un environnement social élargi, par l'apprentissage du « vivre-ensemble », par la compréhension de l'organisation sociale et étatique et dans l'objectif qu'ils puissent trouver leur place et le rôle qu'ils souhaitent jouer au sein de la société.

Pour ce faire, nous n'effectuons aucune démarche administrative à leur place, mais les accompagnons systématiquement lorsqu'un besoin est identifié avec eux. Nous pouvons les aider à constituer des dossiers, les accompagner dans les institutions, les informer sur leurs droits, leurs obligations et leurs devoirs. Ils sont ainsi en position d'assumer leurs nouvelles responsabilités et leurs conséquences en cas de manquement, même si nous veillons à prévenir au mieux les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

Ces accompagnements sont souvent l'occasion d'échanges riches autour des principes qui régissent notre société (principes républicains, laïcité, solidarité, législation, rôle des impôts, politiques publiques...).

Nous pouvons également les encourager à participer à des activités culturelles, associatives et sportives.

Dernier maillon de la chaîne éducative de la Protection de l'Enfance, nous encourageons leur inscription dans le système social de droit commun afin de leur permettre d'élargir leur regard sur le monde, d'accéder à une compréhension de leur situation à l'échelle de la société et d'éventuellement s'y engager à titre individuel.

### **S'engager dans la vie associative et témoigner de son expérience**

L'engagement individuel de chaque jeune dans un environnement collectif peut se manifester à différents niveaux. Nous encourageons leur implication auprès des associations culturelles ou de solidarité en tant qu'adhérent, bénéficiaire, bénévole, ou encore engagé dans le cadre du service civique par exemple.

Si nous proposons un accompagnement exclusivement individuel, nous les incitons à s'inscrire à des ateliers collectifs autour de la santé ou du logement (ex : CLLAJ).

Nous collaborons également avec l'ADEPAPE Rhône qui a pour vocation de réunir autant qu'accompagner des jeunes majeurs issus de la Protection de l'Enfance. Cette association leur offre entre autre la possibilité de témoigner de leur parcours dans le cadre des manifestations qu'elle organise. Par ailleurs, sa commission jeune compte parmi ses membres d'ex-usagers du SIAJE.

**Prospective :**

- Développer des moyens d'action complémentaires à partir des demandes exprimées par les jeunes et de nos propres observations.

## **2.3 La démarche qualité**

### **Historique**

Mise en place en 2006 par l'Association, la démarche d'évaluation interne a débuté concrètement au SIAJE en 2007.

Le référent qualité coopté du SIAJE a participé, avec ses homologues des différentes structures de l'Association, à une formation dispensée par le CREAL Rhône Alpes.

Clarifier les résistances, s'approprier la méthodologie de la démarche, assimiler le référentiel Périclès, ont représenté les axes principaux de ces temps de formation.

La constitution d'un Groupe Pluri Professionnel, la définition de son fonctionnement et de ses missions ont constitué la seconde étape, préliminaire au démarrage effectif de ce travail. Depuis sa création, le GPP est constitué par l'ensemble des professionnels du SIAJE, représentant chaque corps de métiers.

Le plan de travail de la démarche a comporté 3 phases successives pour l'ensemble de l'association :

**1<sup>ère</sup> phase :**

- Description critique des pratiques en abordant successivement l'ensemble des thèmes du référentiel et la construction d'indicateurs.

**2<sup>ème</sup> phase :**

- Constitution de groupes de travail pour analyser tant les questions soulevées que les résolutions possibles.

**3<sup>ème</sup> phase :**

- Mise en place de veilles et de mesures de l'efficience, de l'effectivité et de l'efficacité des modifications apportées.

### **Constats et ajustements**

La démarche s'est rapidement révélée chronophage, représentant un investissement dont nous n'étions pas sûrs d'en percevoir les bénéfices.

Pour insuffler une dynamique nouvelle dans la démarche et prendre en compte la configuration particulière de notre petite équipe, le groupe pluri professionnel a expérimenté une méthode de travail interactive qui s'est révélée plus productive.

La rétro projection du référentiel Périclès a facilité l'appréhension des thèmes abordés, une rédaction simultanée des échanges permettant une validation rapide du GPP.

En amont de chaque séance, le binôme des référents qualité, titulaire et suppléant (institués depuis 2012), ont préparé les documents nécessaires à l'alimentation du travail en GPP, dont les fiches techniques du référentiel de l'ADAEAR et les fiches de synthèses des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles émises par l'ANESM.

Les bénéfices de la démarche sont aujourd'hui réels. L'articulation entre Projet de Service, bilan annuel d'activité et évaluation interne s'inscrit lisiblement dans notre fonctionnement. Par ailleurs la démarche participative permet une meilleure communication entre les professionnels et un plus grand décloisonnement des fonctions.

### **Actions menées et perspectives**

Un travail important a été conduit sur l'ensemble des documents cadres concernant l'activité du Service pour vérifier leur adéquation avec lois et chartes et une veille d'actualisation de ces documents a été mise en place.

Un travail concernant l'usager dans le recueil de son avis, de ses réserves et de son degré de satisfaction, a permis la mise en place de procédures et d'actions participatives nouvelles. Le développement de ces actions, avec notre partenariat, est en cours d'élaboration pour garantir davantage encore l'exercice du droit des usagers, de leur expression et de leur représentation.

Un travail plus spécifique concernant les mineurs et leurs représentants légaux fera partie d'un chantier prioritaire dès 2014 pour permettre à ces derniers d'exercer davantage leurs rôles et fonctions au plus près de l'intérêt de leur enfant.

Enfin sur la question des logements d'apprentissage, des orientations nouvelles, en collaboration avec plusieurs partenaires, devraient nous permettre d'obtenir, à terme, une meilleure adéquation entre le coût locatif d'un logement et les capacités financières des jeunes.

## 3<sup>ème</sup> partie : L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT

### 3.1 Les ressources humaines

Pour répondre aux besoins des jeunes, l'offre du SIAJE s'appuie sur un logement autonome et propose un accompagnement éducatif qui implique une organisation particulière basée :

- Sur un système de référence affirmée, qui garantit une relation éducative singulière entre un jeune et un adulte à partir d'un accompagnement individualisé, axé sur un ratio éducatif de 1 ETP pour 10 jeunes.
- Sur une autonomie importante des travailleurs sociaux en charge des accompagnements.
- Sur le mode participatif des instances de réflexion du Service, chaque membre étant force de propositions.
- Sur un encadrement assuré à ce jour par une directrice qui, du fait du degré de délégation accordée à l'équipe, s'engage à développer le partenariat, inscrire le Service dans une démarche inter associative, initier des projets et entretenir le lien avec les acteurs institutionnels tutélaires.
- Sur l'organisation, sous référence d'un membre de l'équipe socio éducative, de 4 pôles comprenant 6 axes d'accompagnement tournés vers le partenariat : logement, santé, insertion professionnelle, participation citoyenne et culturelle, l'inscription administrative et budgétaire, ainsi que le développement personnel, ces 2 derniers se travaillant en transversal.

Aujourd'hui, le choix est réaffirmé de rester au plus près du quota de 10 jeunes par ETP éducatif, pour assurer la qualité du service rendu et répondre aux besoins de jeunes très en demande et/ou particulièrement en difficulté d'inscription sociale.

#### ▪ **CONSTITUTION DE L'EQUIPE**

- 1 ETP direction
- 0,50 ETP adjointe de services économique
- 1 ETP assistante de service social
- 1 ETP conseillère en insertion professionnelle
- 2 ETP éducateurs spécialisés
- 0,05 ETP personnel d'entretien

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire qui œuvre sur les champs de l'insertion sociale et professionnelle à partir d'un soutien éducatif.

Chacun des 4 professionnels socio éducatifs s'approprie un pôle d'insertion. Sa tâche est de centraliser les éléments d'information récoltés par l'équipe, de nourrir sa documentation, d'animer les réunions de réflexion sur le thème dont il est porteur et d'être l'interlocuteur des partenaires s'y affiliant. Il initie le projet éducatif et conduit ses accompagnements, ceux ci étant ponctués par des bilans trimestriels en présence du jeune et de la direction qui valide les orientations du projet éducatif.

Dans le cadre de leur mission d'accompagnement, il s'attache à mettre à jour, par écrit, l'évolution de chaque situation dont il est référent, de communiquer les plus importantes en réunion institutionnelle et de requérir la validation de la direction pour toute modification substantielle d'un projet d'insertion initial.

La conseillère en insertion professionnelle est chargée d'accompagner potentiellement les 30 jeunes accueillis. Elle conduit ses actions en articulation avec ses collègues socio-éducatifs dans un souci de cohérence avec le projet global d'insertion.

Elle participe à toutes les instances institutionnelles dans lesquelles sa présence est nécessaire, notamment à la commission d'admission où elle apporte un éclairage spécifique sur la faisabilité du projet professionnel.

L'adjointe des services économiques collabore avec la direction pour tout ce qui concerne l'administration et le suivi budgétaire. Son poste est central et articulé à l'ensemble de l'équipe, sur toutes les questions relatives au prévisionnel des dépenses et mouvement de caisses.

L'équipe étant pluri professionnelle, les échanges sont nourris par des éclairages liés à la formation initiale de chacun de ses membres.

### **3.2 Le fonctionnement du Service**

Le Service fonctionne 365 jours/an. Les bureaux sont ouverts de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (horaires pouvant varier en fonction de l'activité).

Une astreinte téléphonique est organisée en dehors des heures d'ouverture du Service, ainsi que les week-ends et les jours fériés : un transfert d'appels s'effectue de la ligne fixe sur le téléphone portable du membre de l'équipe de permanence. Ce dernier est amené à se déplacer si le problème ne peut ni se résoudre par téléphone, ni être différé (détresse, forte angoisse, mise en danger potentielle).

Les personnels socio éducatifs étant amenés à dépasser leur temps de travail journalier, un lissage des horaires peut s'envisager sur des plages réservées à cet effet : de 9h à 10h, de 13h30 à 14h et de 16h à 17h. (Voir règlement de fonctionnement en annexe).

Ils gèrent leur emploi du temps en lissant au mieux leurs heures de travail règlementaires sur la semaine, afin d'éviter des cumuls difficilement gérables par la suite. Il s'agit en effet de préserver l'équilibre du Service, éviter une surcharge de travail pour les collègues présents et maintenir une continuité de suivi auprès des jeunes.

### **3.3 La communication interne**

#### **➤ Les réunions institutionnelles**

**Réunion d'équipe hebdomadaire** : Actualisation des emplois du temps, rendez-vous, permanences, astreintes, actualité du secteur, de l'association et du Service, étude de situations éducatives.

**Atelier logement bimensuel** : Positionnement des jeunes sur les logements d'apprentissage, étude de nouvelles captations, transmission d'informations (interventions techniques, aménagements à prévoir, partenaires, politiques publiques...), animé par le référent du pôle.

**Commission logement biannuelle** : Etat des lieux de notre parc locatif en présence de la direction. Choix d'orientations et actions à conduire

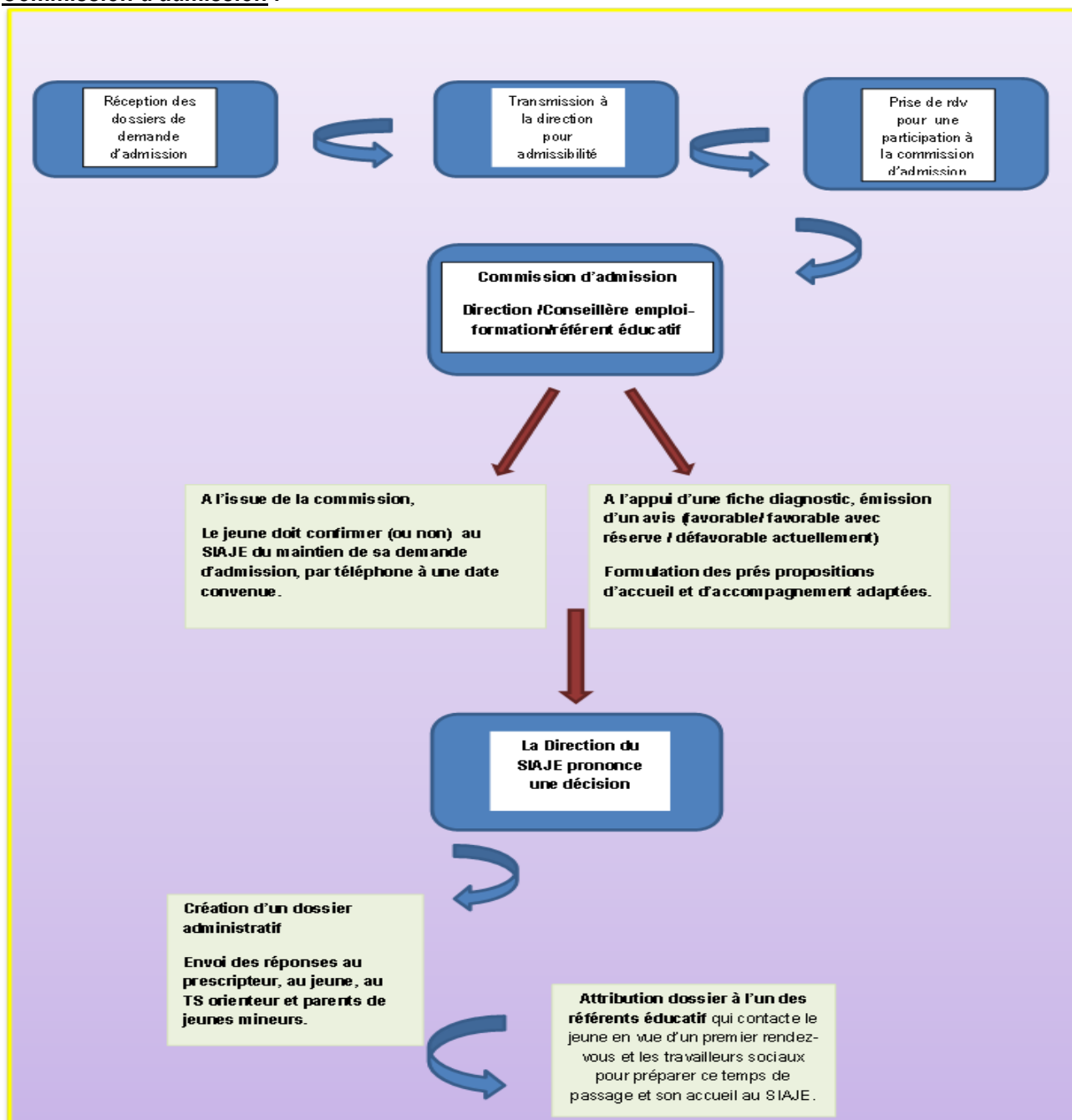
**Réunion à thème ponctuelle** : sollicitation d'un intervenant extérieur (juriste, professionnel du logement, de la santé, etc.) pour échanger sur un sujet qui nécessite des éclairages spécifiques.

**Groupe pluri professionnel** : participation de tous les membres de l'équipe sur les thèmes à aborder dans le cadre de l'évaluation interne.

**Groupe d'analyse de la pratique** : voir chapitre 3-4 « soutien aux pratiques professionnelles »

**Groupe d'expression des salariés** : l'équipe (hors direction) se réunit 2 fois par an pour échanger sur les conditions de travail, en transmet le compte rendu à la direction en vue d'une réponse écrite sur tous les points évoqués. Ces 2 comptes rendus sont transmis pour information à la direction générale de l'association.

### **Commission d'admission :**



### **Pour les professionnels :**

- Projet de Service
- Agenda collectif : au secrétariat
- Cahier de liaison : réception appels téléphoniques et transmission d'informations
- Pour la commission d'admission : dossier établi par l'orienteur, rapport de synthèse de la structure d'hébergement, fiche diagnostic de la commission avec avis de la commission).
- Tableaux de bord identifiant de façon synthétique et visible la situation actualisée de chaque jeune.
- Dossiers des usagers avec mise à jour actualisée
- Un panneau fiches T pour le mouvement des effectifs
- Un panneau fiches T pour le positionnement des jeunes sur le parc locatif
- Classeur de veille documentaire par pôle d'insertion
- Classeur des demandes d'admission
- Classeur de veille pour l'évaluation interne
- Lettres type et contrats locatifs numérisés sur un fichier identifié.
- Power point actualisé

### **Pour les usagers :**

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Charte associative
- Livret d'accueil
- Livret d'accompagnement
- Règlement de fonctionnement
- Document individuel d'accompagnement (contrat d'accompagnement personnalisé)
- Enquête de satisfaction dit « le mur du SIAJE »
- Boîte à idées (installée à l'accueil)

## **3.4 Le soutien aux pratiques professionnelles**

### **➤ L'analyse des pratiques**

Les professionnels et stagiaires se réunissent autour d'une psychanalyste vacataire par séances de 2 fois/2heures mensuelles (42h/an), hors les murs institutionnels pour favoriser une distanciation nécessaire d'avec le terrain.

### **➤ Le soutien technique**

- Etude des situations éducatives entre professionnels en réunion institutionnelle.
- Point avec la direction sur les situations éducatives délicates et urgentes.
- Bilans trimestriels en présence du jeune concerné, de la direction et des référents socio éducatifs du SIAJE, du travailleur social CG/PJJ.

## **3.5 La contribution du service à la professionnalisation**

Le niveau de responsabilité des professionnels éducatifs nécessité par la caractéristique de leurs missions, conduit la direction à ne recruter que du personnel préalablement qualifié. L'accent est mis sur des ajustements de connaissances par voie de conférences ou colloques, dont l'autre objectif vise au développement de nos réseaux.

Tous les 2 ans environ, émergent sur le plan de formation des modules de régulation d'équipe pour conserver ou rétablir une cohésion d'équipe. Cette formation collective s'effectue à la demande des professionnels, soutenue par la direction.

### **3.6 L'accueil des stagiaires**

Le SIAJE étant reconnu par les écoles de travail social comme un site qualifiant, il accueille principalement des stagiaires de l'ARFRIPS tout au long de l'année. Des stages de futurs conseillers en insertion professionnelle et assistants de service social peuvent également être envisagés du fait de l'existence d'un professionnel de cette filière dans l'équipe.

Il sera nécessaire de prévoir une formation de « maître de stage » dans les 2 années à venir.



## 4<sup>ème</sup> partie - ANALYSE ET PERSPECTIVE

### 4.1 L'évolution du champ de la protection de l'enfance

#### Un paysage en recomposition

Depuis la mise en application de la loi du 5 mars 2007 et après que le décret du 18/02/1975 ne soit plus appliquée, le Conseil Général reste le seul prescripteur des mesures jeunes majeurs dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

Sous pression économique, l'Aide Sociale à l'Enfance rationalise les places habilitées pour les mineurs en MECS en n'accordant qu'à titre dérogatoire aux majeurs, la possibilité d'occuper une place « mineur » en établissement pour une durée de 3 mois renouvelable 1 fois après l'âge révolu de leurs 18 ans.

Cette règle ayant inévitablement provoqué un engorgement des 4 services d'accompagnement habilités à recevoir des jeunes majeurs, le Conseil Général du Rhône envisage un redéploiement de 20 places dans un proche avenir.

Sur les 50 fiches action éditées par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de son schéma départemental 2011/2015, 6 relèvent de l'activité élargie du SIAJE.

17 : Renforcer les actions de prévention sur la vie affective et sexuelle auprès des adolescents.

18 : Prévenir et accompagner les grossesses adolescentes.

33 : Conduire une réflexion collective sur les fondamentaux éducatifs de la prise en charge des mineurs dans les établissements et services.

37 : Renforcer le travail portant sur l'accès à l'autonomie des jeunes pris en charge dans les établissements et services.

38 : Restructurer l'accompagnement des jeunes majeurs

Comme énoncé sur la fiche 38 « restructurer l'accompagnement des jeunes majeurs » le Conseil Général souligne sa volonté d'identifier les possibilités de logement pour les bénéficiaires d'un contrat jeune majeur, de favoriser leur accès aux dispositifs de droit commun et de renforcer leur suivi par l'ASE sur de longues périodes.

L'insertion professionnelle y est bien repérée comme étant la clef de voute d'un accès à leur autonomie.

Par ailleurs, l'étude de la répartition du financement des structures ASE entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon, nous conduira à apporter des ajustements nécessaires à compter de 2015.

## **4.2 Les axes prioritaires de développement du SIAJE dans les 5 années à venir**

Si le Service est aujourd'hui à l'aube d'une modification substantielle de son mode de management avec le départ en retraite de sa directrice fin 2014, le cœur de son activité, ses outils et moyens réfléchis et mis en œuvre n'en seront pas pour autant modifiés. La tendance sera plutôt de développer son rayonnement sur des partenariats plus élargis et diversifiés.

Ces nouveaux partenariats pourront, entre autre, favoriser l'engagement des jeunes qui le souhaitent sur des projets collectifs, avec pour ultime objectif d'introduire la notion de citoyenneté à travers la solidarité, le partage et le témoignage de leur parcours ainsi valorisé.

Il s'agira également de construire d'autres partenariats, notamment nationaux et européens pour que les jeunes relevant ou issus de la Protection de l'Enfance puissent y accéder dans l'esprit de la loi sur l'égalité pour tous.

L'expérimentation de projets collectifs et la mise en lien qu'elle génère avec d'autres, différents et multiples ne peut qu'ouvrir sur des horizons porteurs d'espoir et d'avenir et aider les jeunes à se départir progressivement de leur statut et de leur condition sociale. Si tous ne pourront ou ne voudront pas se mobiliser sur un tel projet, l'importance est de le promouvoir.

Ce projet de service ayant été élaboré simultanément au rapport d'évaluation interne, les thèmes évoqués et les objectifs à atteindre sont identiques et mis en lien sur les 2 documents.

Finalisé à Lyon le 10 janvier 2014